

ARDÈCHE Défense des élevages de porcs plein air

Tribune 21/11/19

# Pour des mesures de «Biosécurité» plus adaptées

Vendredi 15 Novembre, La Confédération paysanne de l'Ardèche a organisé une ferme ouverte sur la Ferme du Chazalet à Chazeaux afin d'illustrer les importantes difficultés à venir pour les éleveurs et éleveuses de porcs plein air dans nos territoires à cause de nouvelles mesures de « Biosécurité » à mettre en place en janvier 2021 face à la potentielle épidémie de peste porcine.

Ils ont à cette occasion accueilli de nombreux paysan(ne)s ainsi que M. Berthe en charge du dossier au Ministère de l'Agriculture, et des représentant(e)s de la DDCSPP et de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Mme Bauland, suppléante du député Fabrice Brun et Denis Perreau, secrétaire national de la Confédération paysanne étaient également présents pour participer aux échanges.

Dans un contexte où la peste porcine africaine s'installe dans le paysage européen, les mesures réglementaires de protection des élevages sont de plus en plus strictes, surtout en ce qui concerne les élevages de porcs plein air qui se retrouvent en première ligne car potentielle-

ment en contact avec les populations de sangliers porteurs et vecteurs de la maladie.

En Ardèche, près d'une centaine de fermes sont concernées : des fermes dont l'élevage de porcs plein air est l'activité principale mais également des élevages dont l'activité « porcs » est plus secondaire mais permet de mieux valoriser les autres productions (par exemple le petit lait des chèvres) ou de diversifier les produits de la ferme.

Malheureusement, les mesures pour l'instant demandées par l'administration sont inadaptées aux élevages de nos territoires : « Les systèmes de clôtures pour les parcs à cochons ne sont pas adaptés et risquent donc mettre en péril les systèmes extensifs, en zone boisée ou pentue. En effet, aucun système de clôture mobile n'est

actuellement validé pour les troupeaux où les femelles ne seraient pas stérilisées. » Suite notamment à une motion portée par la Confédération paysanne à la session de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche le 25 Juin 2019, le ministère de l'agriculture a partiellement entendu cette

demande en proposant une expérimentation/évaluation d'un système de clôture mobile : le syndicat demande la validation de ce système au plus vite !

D'autres mesures de biosécurité resteraient également « fortement pénalisantes » : multiplication des sas sanitaires, désinfection après enlèvement des animaux ou sans problème sanitaire particulier, établissement d'un zonage de l'exploitation alors que souvent les zones publiques et d'élevage sont imbriquées...

Enfin, la protection de ces élevages contre la peste porcine est une démarche de santé publique qui, selon le syndicat, doit être aidée économiquement par l'État et ne pas reposer uniquement à la charge des éleveurs et éleveuses.

Ces mesures sont d'autant moins bien vécues que les fermes en porcs plein air sont les seules à subir cet amas de nouvelles réglementations tandis que : le système agro-industriel, multipliant pourtant les déplacements très lointains voire trans-nationaux entre les lieux d'élevage, d'abattage et de transformation n'est quasiment pas



Denis Perraud (à gauche), secrétaire national de la Confédération paysanne et Thomas Berthe (à droite), en charge du dossier « Biosécurité » Peste porcine pour le Ministère de l'agriculture.

impacté par la nouvelle réglementation et aucune nouvelle réglementation sanitaire ne s'impose aux chasseurs (hors zone réglementée) concernant la gestion des sangliers, alors que ce sont les principaux vecteurs potentiels du développement de la maladie sur nos territoires.

« Nous souhaitons à minima une coopération sans faille avec les chasseurs qui permettra de protéger au mieux les élevages ! Les élevages plein-air sont aujourd'hui plébiscités, pour leurs performances environnementales,

économiques mais aussi sociales : ils permettent de valoriser des espaces en déprise, de produire des aliments de qualité en préservant l'environnement, de créer de l'emploi et bien sûr de construire une relation de travail valorisante entre éleveurs/éleveuses et animaux. Il y a donc urgence à défendre ces systèmes importants pour nos territoires : c'est ce que nous avons porté lors de cette ferme ouverte et que nous continuerons à revendiquer jusqu'à la réelle prise en compte de nos demandes. »